Nations Unies S/PV.9083

Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9083e séance
Mercredi 29 juin 2022, à 15 h 35
New York

Président :	M. Hoxha	(Albanie)
Membres :	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Xing Jisheng
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Benaabou
	Gabon	M. Mibissa
	Ghana	M. Agyeman
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	Mme Moran
	Kenya	Mme Toroitich
	Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
	Norvège	Mme Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

22-40539 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et M. Omar Alshogre, de l'organisation Syrian Emergency Task Force.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : La semaine dernière, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Griffiths, ont présenté un exposé au Conseil de sécurité sur la très grave situation humanitaire en Syrie (voir S/PV.9068). Comme ils l'ont souligné, les trois volets du cadre de la résolution 2585 (2021), à savoir l'aide à travers les lignes de front, l'aide transfrontière et le relèvement rapide, ont été absolument essentiels pour apporter une aide humanitaire propre à sauver des vies et à assurer la survie des populations dans toutes les régions de la Syrie au cours de l'année écoulée, qui a été extrêmement difficile pour le peuple syrien. Les besoins humanitaires augmentant et les civils ayant désespérément besoin d'aide, il est capital que le Conseil renouvelle ce cadre pour une période supplémentaire de 12 mois.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, il s'agit d'un impératif moral. Par ailleurs, en cette période de bouleversements mondiaux, l'unité du Conseil sur les questions humanitaires en Syrie enverrait également le signal que les principales parties prenantes à ce conflit peuvent préserver les aspects essentiels de la question syrienne de leurs différends ailleurs dans le monde et qu'elles peuvent coopérer. Cela pourrait constituer le noyau de la diplomatie constructive sur la Syrie que j'appelle depuis longtemps de mes vœux, et ce serait absolument essentiel si nous voulons avancer sur la voie de la mise en oeuvre de mon mandat tel qu'énoncé dans la résolution 2254 (2015). Un règlement politique du conflit est en effet le seul moyen durable de mettre fin aux souffrances du peuple syrien.

Pour se concentrer sur une solution politique, il est indispensable de limiter les tensions et d'écarter les risques d'une escalade militaire. Or dans un certain nombre de points chauds, on constate que la violence se poursuit, voire s'intensifie. Afrin et le nord-est du pays sont en proie à une escalade marquée des hostilités, avec des affrontements et des frappes de drones, des échanges de tirs et les déclarations récentes de la Türkiye sur une nouvelle opération militaire. Comme l'a souligné le porte-parole du Secrétaire général, la Syrie n'a pas besoin de plus d'opérations militaires, mais plutôt d'une solution politique et d'une aide humanitaire accrue.

Le nord-ouest du pays a vu une recrudescence d'échanges de tirs de roquettes et de signalements de frappes aériennes pro-gouvernementales, ainsi qu'une frappe américaine sur Hourras el-Din, affilié à Al-Qaida, et des luttes intestines entre groupes d'opposition armés à Afrin et dans le nord d'Alep.

Daech et d'autres groupes terroristes inscrits sur les listes de l'ONU continuent de lancer des attaques et ont revendiqué la responsabilité du meurtre de plusieurs soldats de l'armée syrienne ce mois-ci. Les assassinats et les violences attribués à Daech se poursuivent dans le camp de Hol, où les conditions restent désastreuses, ce qui souligne la nécessité de progresser sur la question des rapatriements.

Le sud-ouest du pays a connu plusieurs incidents de sécurité. Ce mois-ci, des frappes aériennes russes ont également été signalées près de Tanf contre un groupe d'opposition armé opérant en partenariat avec les États-Unis. En parallèle, les frappes attribuées à Israël semblent augmenter à la fois en termes d'ampleur et de portée. Je voudrais me faire l'écho de l'inquiétude du Secrétaire général, exprimée par son porte-parole, au sujet des frappes signalées sur l'aéroport international de Damas le 10 juin.

Je rappelle au Conseil la position ferme de l'ONU selon laquelle les attaques visant des civils et des infrastructures civiles sont strictement interdites au regard du droit international humanitaire. Je voudrais également rappeler au Conseil la position ferme de l'Organisation sur le respect de la souveraineté, de l'unité, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la Syrie. Je signale par ailleurs que, dans un contexte instable il existe un risque que toute erreur d'appréciation dans une de ces zones de tension ne conduise à un conflit à plus grande échelle.

Comme nous l'avons vu à maintes reprises, le conflit peut s'intensifier rapidement en Syrie. Si tel est le cas, des déplacements massifs de civils et des souffrances s'ensuivront à coup sûr, avec le risque d'une plus grande instabilité régionale. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par la violence le long de toutes les lignes de fracture en Syrie et par toute intention de lancer de nouvelles opérations. Nous réitérons donc notre appel en faveur d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, d'une démarche concertée pour lutter contre les groupes terroristes inscrits sur les listes et d'un appui au processus politique.

N'oublions pas que la Syrie traverse une grave crise économique du fait des plus de 10 années de guerre et de conflit, de la corruption, de la mauvaise gestion, de la crise financière libanaise, de la maladie à coronavirus (COVID-19) et des sanctions, à quoi vient maintenant s'ajouter la guerre en Ukraine. Au début du mois, la Banque mondiale a indiqué que l'activité économique syrienne avait diminué de moitié entre 2010 et 2019, et nous savons avec certitude que la situation ne s'est pas améliorée depuis. La Banque a prévenu que cette crise économique pourrait entraîner une aggravation des troubles sociaux en Syrie.

N'oublions pas non plus que la création de conditions permettant un retour volontaire des réfugiés dans la sécurité et la dignité est un élément central de la résolution 2254 (2015). Une récente enquête réalisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur les perceptions et les intentions des réfugiés syriens a révélé que 92,8 % des réfugiés vivant en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Iraq n'avaient pas l'intention de retourner en Syrie dans les 12 prochains mois. Compte tenu des raisons citées par les réfugiés eux-mêmes, un large éventail de mesures serait nécessaire pour créer ces conditions, en s'attaquant aux nombreux obstacles au retour en termes de sécurité, de moyens de subsistance, de services de base, de logement, de service militaire et de protection.

À la lumière de ces réalités, je propose depuis longtemps que nous travaillions, étape par étape, sur une série de mesures de confiance pour répondre à bon nombre des préoccupations les plus immédiates du peuple syrien et nous rapprocher d'un environnement sûr, calme et neutre et de la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). J'ai poursuivi mes échanges bilatéraux avec les parties syriennes et les parties prenantes internationales, partageant différentes idées sur divers points d'ancrage à cet égard.

Comme j'en ai informé le Conseil lors de consultations le mois dernier, lorsque j'étais à Damas en mai, j'ai indiqué au Ministre syrien des affaires étrangères, M. Mekdad, un certain nombre de sujets sur lesquels je pensais que nous pourrions avoir une discussion plus approfondie concernant les mesures que les autorités syriennes pourraient prendre, et il s'est engagé à les examiner.

Comme le Conseil le sait, j'appelle depuis longtemps les parties à prendre des mesures unilatérales constructives sur la question tragique des personnes détenues, enlevées ou portées disparues, y compris dans le cadre du renforcement de la confiance et d'une approche étape par étape. Cette question, d'une portée considérable, est un élément permanent et central du traumatisme du peuple syrien. Nous devons aller au-delà des opérations de libération simultanée sur la base « un contre un » amorcées par le groupe de travail d'Astana et qui ont permis à 10 détenus supplémentaires, cinq de chaque côté, d'être libérés juste avant la réunion d'Astana qui s'est tenue les 15 et 16 juin.

Dans cette optique, j'ai informé le Conseil, toujours dans le cadre des consultations tenues le mois dernier, de ma discussion avec le Ministre Mekdad, concernant le décret présidentiel du 30 avril et sa mise en œuvre. Depuis, mon bureau à Damas a donné suite à cette discussion. Je me suis également entretenu avec des organisations de défense des droits de l'homme, des associations de victimes et de familles, et des contacts de la société civile qui m'ont également fait part de leurs évaluations, notamment d'estimations de plusieurs centaines de personnes qui auraient été libérées à ce jour, mais aucune information récente ne fait état de nouvelles libérations.

Nous continuons de souligner le potentiel que représente le décret et l'importance que celui-ci soit mis en œuvre dans son intégralité pour pouvoir pleinement l'exprimer. Il ne faut pas manquer cette occasion. Nous espérons que le Gouvernement syrien restera mobilisé sur cette question et sur les autres sujets relatifs aux mesures de confiance et que la communication avec ce dernier se poursuivra.

Parallèlement, il existe un certain nombre de sujets sur lesquels d'autres acteurs, y compris des acteurs extérieurs, pourraient également prendre des mesures positives en ce qui concerne la Syrie et l'application de la résolution 2254 (2015). Je continue à discuter avec les acteurs clefs de la forme que pourraient prendre ces mesures et je salue leur volonté de dialoguer.

Nous continuons d'organiser des réunions de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens qui, si elle est abordée de la bonne manière, pourrait contribuer à un règlement politique pour mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). La dernière fois que j'ai présenté un exposé au Conseil, c'était durant la huitième session de l'organe restreint de la Commission, qui s'est achevée le 3 juin. Les Coprésidents ont convenu que la neuvième session se tiendrait à Genève le 25 juillet. Les invitations officielles ont été envoyées en conséquence, et nous prenons les mesures logistiques nécessaires à l'organisation de cette session.

À la fin de la huitième session, j'ai dit aux membres de la Commission que je les remerciais pour le ton et le caractère constructif du dialogue. Mais j'ai également été franc avec eux quant au fait que, selon moi, le rythme des travaux et l'incapacité des membres d'identifier des domaines pouvant faire l'objet d'un accord initial provisoire et de conclure ces accords, même sur des points faisant l'objet d'un potentiel consensus dans la salle, constituaient un réel problème.

J'ai rencontré les Coprésidents ensemble à l'issue de la session pour discuter de ce qui pourrait être fait pour régler ces problèmes. Ils s'étaient dits favorables à ce que je leur fasse part de mes idées sur les moyens d'accélérer les travaux, de produire des résultats et de continuer à aller de l'avant, et c'est donc ce que j'ai fait. J'attends avec intérêt qu'ils me communiquent à leur tour de leurs réactions ou de toute autre idée.

Comme le laissent entendre les exposés que je fais régulièrement au Conseil, le peuple syrien est confronté à des défis de taille. J'en ai pris à nouveau conscience lorsque j'ai été informé des résultats des contacts régionaux menés par mon équipe auprès de la société civile syrienne. Les Syriens ont communiqué à mon équipe des informations détaillées sur les évolutions politiques, la situation socioéconomique, les questions relatives à l'action humanitaire et à la protection, les droits des femmes, l'inclusion des jeunes dans le processus politique, la gouvernance locale et les initiatives de cohésion sociale. Toutes ces voix étaient unies sur la nécessité de prendre de toute urgence des mesures pour mettre en œuvre une solution politique globale, conformément à la résolution 2254 (2015).

Aujourd'hui, j'ai mis en garde le Conseil contre les risques d'une nouvelle escalade et exhorté chacun de ses membres à faire preuve d'unité et de détermination pour endiguer ces risques, appuyer les objectifs humanitaires et promouvoir des mesures concrètes pour parvenir à un règlement. Mon message est simple : le Conseil ne doit pas oublier la Syrie et doit réussir à s'unir pour aider les Syriens à sortir de ce conflit tragique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Alshogre.

M. Alshogre (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de faire entendre la voix du peuple syrien. C'est la première fois depuis que j'ai quitté la Syrie que je me retrouve face aux personnes qui ont aidé le régime à tuer mon père, à tuer mon frère aîné, à tuer mon frère cadet et à tuer mes amis d'enfance.

Lorsque les soldats sont venus chez nous pour tuer ma famille, ma mère a entendu l'un d'eux parler farsi. C'était un officier iranien envoyé pour anéantir nos espoirs, nos espoirs de démocratie. C'est alors que le peuple syrien a pris conscience que nous avions plus d'un ennemi et que nous avions besoin de plus d'un ami.

Je me présente aujourd'hui devant les membres du Conseil de sécurité muni de 14 messages qui leur ont été adressés par 14 Syriens représentant les 14 provinces syriennes. Chacun d'entre eux veut dire aux membres du Conseil ce qui suit.

Rama, de la province de Deraa, dit aux membres : « Vous avez le pouvoir de transformer notre cauchemar en rêve, alors, s'il vous plaît, faites-le ».

Ali, de Damas, pose la question suivante : « N'est-il pas surprenant que vous soyez si puissants, mais que vous vous montriez si impuissants face à notre ennemi ? »

Sarah, de Homs, dit aux membres : « Ma fille est gravement malade. Pouvez-vous m'aider à l'emmener dans un hôpital sûr, où que ce soit dans le monde ? »

Yasir, de Hama, dit : « J'ai tout perdu sous vos yeux, et vous vous contentez de rejeter la faute sur les autres membres. Vous accusez la Russie, juste pour vous décharger de toute responsabilité ».

Hiba, de Lattaquié, déclare : « La Syrie n'a jamais été aussi effrayante qu'aujourd'hui : même les partisans du régime sont arrêtés par le régime, torturés et tués ».

Que les membres sachent que je ne vais pas filtrer les voix du peuple syrien. Je relaie au Conseil exactement ce qui m'a été dit. Ce qui suit n'est donc pas filtré.

Kareem, d'Edleb, dit : « Votre comportement depuis 2011 est tellement minable. J'ai perdu tout ce que j'aimais et tout ce que j'avais. Allez-vous faire foutre,

vous qui ne servez à rien et ne respectez ni les vies humaines ni les droits de l'homme ! »

Sana, d'Alep, déclare : « Tout ce dont nous avons besoin, c'est d'une protection. J'en ai assez d'avoir peur du ciel. Je ne veux pas voir tomber d'autres bombes ».

Shero, de Hassaké, dit aux membres : « Ne laissez pas la Russie, la Chine et l'Iran vous manipuler ; agissez comme si vous aviez conscience de votre position de force. Vous êtes au Conseil de sécurité, pas sur un manège à Disneyland ».

Ranim, de Rif-Damas, déclare : « Je suis claustrophobe. Chaque fois qu'une bombe est larguée, je dois me réfugier au sous-sol ou dans une toute petite pièce, et je n'arrive pas à respirer. Je n'arrive pas à respirer. Je veux juste que cela cesse ».

Shadi, qui est originaire de Qouneïtra et est très jeune, déclare : « J'ai récemment apprivoisé une chatte qui aujourd'hui, en plein conflit, est tout pour moi. Alors s'il vous plaît, aidez-moi à la garder en sécurité et en vie. Elle s'appelle Judy ».

Mariam, de Soueïda, dit : « Cela paraît toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse ». Elle a volé cette citation, je sais.

Khaled, de Raqqa, déclare : « Vous pensez peut-être que la guerre en Syrie est terminée, mais ce n'est pas le cas. La population est toujours prise pour cible. On tue toujours des civils ».

Lubna, de Deïr el-Zor, déclare : « Il n'y a qu'un seul moyen de mettre fin à la guerre en Syrie, c'est de traduire le régime d'Al-Assad en justice ».

Le quatorzième et dernier message, que j'ai écrit moi-même, provient de Tartous, ma ville natale. Depuis le début du soulèvement syrien en mars 2011, la Russie a opposé son veto à plus de 15 projets de résolution du Conseil de sécurité concernant le conflit en Syrie. Les projets de résolution portaient, entre autres, sur les violations des droits humains, le recours à la force contre les civils, les armes chimiques toxiques et les appels à un véritable cessez-le-feu. La Russie a agi de la sorte pour fournir une couverture politique au régime syrien et protéger les intérêts stratégiques de Moscou et ses contrats d'armement avec l'État syrien.

Ma question est la suivante : qu'est-ce qui ne tourne pas rond chez les membres ? Ont-ils complètement mis en veilleuse leur humanité ? Comment peuvent-ils dormir la nuit ? Comment peuvent-ils regarder leurs enfants dans les yeux ? Et qu'ils n'osent pas me parler de la souveraineté du régime syrien. C'est un piètre argument, à ce stade.

Le régime iranien et les milices appuyées par l'Iran ne se sont pas contentés de tuer les brillants esprits iraquiens, comme Ehab Al-Wazni et Hashim Al-Hashemi, qui étaient les principaux leaders de l'opposition au régime brutal iranien. Les tuer n'était pas suffisant. Ils ont donc franchi la frontière pour se rendre en Syrie, où ils ont massacré, violé et brûlé des êtres humains, des animaux et des arbres. Si quelqu'un veut en avoir la preuve, il lui suffit de faire une recherche sur le site atrocitiestracker.org, un projet de l'organisation Syrian Emergency Task Force qui met en lumière les preuves et les témoignages des familles et des victimes de l'Iran, de la Syrie et de la Russie en Syrie et en Iraq.

Cette année, un membre du Conseil a accueilli chez lui le dictateur syrien, Bachar Al-Assad. Les Émirats arabes unis n'ont-ils aucun respect pour les personnes qui souffrent depuis des années, pour toutes celles qui sont mortes sous la torture en Syrie, et pour toutes les mères qui ont perdu un enfant ? N'ont-ils aucun respect pour ces personnes ? Normaliser Al-Assad est un crime. Les touristes et les voyageurs du monde entier doivent savoir que les Émirats arabes unis appuient le massacre d'enfants et de femmes en Syrie.

Je veillerai à ce qu'ils le découvrent et à ce qu'ils comprennent à quel point les dirigeants des Émirats sont dénués de toute morale. Et lorsque les gens sauront, où se cacheront-ils ? Derrière le Burj Khalifa ? Il n'est pas suffisamment grand pour dissimuler leur honte. Honte aux Émirats arabes unis. Et honte à la Jordanie, un pays qui ne permet pas aux femmes enceintes du camp de Roukban de se rendre dans un hôpital jordanien sécurisé pour accoucher. Honte à ces deux pays. Ils insultent les grands peuples des Émirats arabes unis et de la Jordanie.

Ces derniers temps, le Gouvernement des États-Unis s'est contenté de prononcer des déclarations vides de substance et n'a rien fait. Il est censé être le leader du monde démocratique. Je ne le vois même plus sur la scène internationale. Il ne pourra jamais protéger sa démocratie, ou les droits des femmes, ou les écoliers dans les écoles du pays s'il fait fi des droits humains ailleurs. Tout est lié. Comme beaucoup, je pensais que l'Amérique était le plus beau pays du monde. Désormais, il va nous en falloir la preuve.

Et il y a d'autres membres, comme le Brésil, le Mexique, l'Irlande, le Gabon, le Kenya et le Ghana que nous n'avons pas vu prendre de position claire et qui

devront prendre clairement position contre la dictature pour appuyer les personnes qui ont besoin de leur aide. L'heure est venue de se montrer solidaire du peuple syrien, qui se bat pour sa liberté et sa dignité.

La Türkiye et le Liban sont très généreux d'accueillir tant de réfugiés. Nous leur en sommes évidemment très reconnaissants. Toutefois, les Syriens se heurtent tous les jours à la discrimination, au racisme et aux insultes. Nous voudrions demander aux Gouvernements turc et libanais, ainsi qu'aux gouvernements des autres pays qui accueillent des réfugiés syriens, de se montrer plus responsables vis-à-vis des personnes qui sont venues chercher refuge sur leur sol afin qu'elles soient traitées décemment. Le peuple syrien se souviendra de ceux qui auront été bons avec eux, et aussi de ceux qui ne l'auront pas été.

Alors que je m'adresse au Conseil aujourd'hui, il y a des millions de gens qui dépendent de l'aide humanitaire dans le nord-ouest et le nord-est de la Syrie. Ces innocents sont pris en otage par la Russie, qui continue de bloquer tous les points de passage de la frontière, y compris Bab el-Haoua.

La raison pour laquelle je culpabilise les membres depuis cinq minutes tient au fait que je sais que le Conseil a le pouvoir de faire beaucoup, mais qu'il choisit de ne pas le faire. Voici trois mesures que les membres peuvent prendre pour prouver à leurs citoyens qu'ils se préoccupent des droits humains et pour atténuer la souffrance du peuple syrien.

Premièrement, les membres devraient faire le plus possible pression sur la Russie afin de prolonger le mandat pour Bab el-Haoua et d'ouvrir tous les autres points de passage à la frontière pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. Il ne devrait pas y avoir de négociation, car nous parlons ici d'aide humanitaire.

Deuxièmement, ils devraient suivre l'exemple de l'Allemagne et utiliser les abondantes preuves qui existent pour engager des poursuites contre le régime syrien et ses alliés. Cette mesure pourrait aider à ralentir voire empêcher la normalisation d'un régime qui continue d'insulter quotidiennement les membres du Conseil en commettant des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Troisièmement, et c'est peut-être la chose la plus difficile mais la plus importante à faire, les membres doivent se battre avec nous, le peuple syrien, pour libérer chaque mère, chaque père, chaque frère, chaque sœur, chaque voisin et chaque ami qui se trouve en captivité pour être simplement descendu dans la rue afin de demander la jouissance de ses droits, la responsabilité et la justice.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

À tous les Syriens, y compris les veuves et les veufs, qui espèrent voir la liberté : la liberté viendra.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Alshogre de son exposé.

Je rappelle que, conformément au règlement intérieur et à la pratique du Conseil, les intervenants ne posent pas de questions aux États membres, mais l'inverse.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, pour cette démonstration concrète de la façon dont un choix irresponsable d'intervenants peut transformer une discussion sérieuse en un débat de bas étage, une mascarade.

Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, d'avoir présenté un aperçu de la situation politique en Syrie. Nous considérons que la neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, qui doit se tenir à la fin du mois prochain à Genève, est une avancée importante. Le dialogue intersyrien direct qui a lieu sous les auspices de l'ONU et conformément à la résolution 2254 (2015) doit se poursuivre.

Des progrès sur le volet du règlement politique syrien s'imposent d'autant plus que la situation sur le terrain reste assez tendue. Les principales menaces à la sécurité de la Syrie et de toute la région viennent des terroristes toujours présents en grand nombre à Edleb, à l'est de l'Euphrate et à Tanf, zones qui ne sont pas contrôlées par Damas. Selon nous, les causes profondes de cette situation plutôt explosive tiennent au fait que l'Occident continue de s'acoquiner avec des éléments terroristes qu'il essaie d'instrumentaliser pour satisfaire ses propres objectifs géopolitiques.

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que le règlement de la crise syrienne passe par la fin de la présence militaire étrangère qui viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et par la fin des frappes régulières de l'armée de l'air israélienne, dont la dernière a pris pour cible l'aéroport international de Damas, le 10 juin. L'aéroport a été gravement endommagé ; la frappe a touché le tarmac, ce qui explique que tous les vols ont dû être suspendus, y compris les vols humanitaires des Nations Unies.

Nous déplorons que la position politisée et basée sur des préjugés des délégations occidentales ait fait barrage à notre proposition de déclaration à la presse. Une fois encore, nous avons vu comment les approches politisées des membres du Conseil influencent leurs principes.

Parallèlement à ce que j'ai mentionné, la situation humanitaire et socioéconomique en Syrie se dégrade sérieusement, de telle sorte que 14,6 millions de personnes, d'après les estimations de l'ONU, nombre record, ont besoin d'assistance. Évidemment, c'est la conséquence directes des sanctions étouffantes imposées par les États-Unis et l'Union européenne. Il est particulièrement décourageant que nous soyons face à une telle situation près d'un an après que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2585 (2021), qui avait pour but d'alléger le fardeau humanitaire de la Syrie grâce à la mise en œuvre de projets de relèvement rapide.

Le retour des réfugiés est un autre grand problème. Les États qui reçoivent des réfugiés syriens, à savoir le Liban, la Jordanie et la Türkiye, ne cachent pas qu'il y a des limites à leurs capacités d'accueil. Quant aux États occidentaux, ils refusent obstinément d'aider les Syriens à rentrer chez eux. Ils préfèrent financer leur séjour dans les pays hôtes. Nous pensons qu'il nous faut préserver le droit fondamental des réfugiés de regagner leurs foyers, comme prévu dans la résolution 2254 (2015), en coordonnant comme il convient les efforts en ce sens avec Damas.

À cet égard, je souligne que le Président Al-Assad a accordé une amnistie pour les activités terroristes et les crimes connexes commis avant le 30 avril de cette année, à l'exception des actes ayant entraîné la mort. Cette décision du pouvoir syrienne, en plus de l'amnistie de janvier pour les personnes s'étant soustraites à la conscription, crée des conditions favorables pour le retour des réfugiés syriens.

Par ailleurs, Damas se montre prêt à prendre des mesures concrètes pour promouvoir la réconciliation civile et à agir sur le volet des détenus et des personnes disparues. Cela signifie que le Gouvernement syrien travaille à l'application de la résolution 2254 (2015).

La Russie contribue aussi à un règlement général en Syrie. Avec nos partenaires du processus d'Astana, l'Iran et la Türkiye, nous avons convoqué la huitième réunion internationale sur la Syrie, à Nour-Soultan, à l'issue de laquelle nous avons adopté une déclaration conjointe. Cette déclaration a été distribuée comme document officiel du Conseil.

Nous signalons le succès de l'opération de libération simultanée de prisonniers qui a eu lieu le 13 juin dans le cadre d'un groupe de travail spécial créé avec l'assistance du processus d'Astana. L'opération a montré que les parties étaient prêtes à collaborer plus avant au sein du groupe de travail, mécanisme sans équivalent qui a fait la preuve de sa pertinence et de son efficacité en matière de renforcement de la confiance entre les parties syriennes.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial, M. Pedersen, de son exposé et, comme toujours, des efforts acharnés qu'il déploie pour promouvoir un processus politique qui permettrait de mettre fin au conflit.

Je tiens par ailleurs à remercier particulièrement M. Alshogre pour le témoignage puissant qu'il a livré aujourd'hui et qui était à la fois intéressant et pénible à entendre. Il était également important pour nous tous d'entendre ce qu'il a dit au nom de tant d'autres personnes. Le seul message que je puis espérer lui transmettre aujourd'hui est que les États-Unis sont très fiers, en tant que pays, d'avoir pu l'accueillir après ce qu'il a subi et se tiennent fermement aux côtés du peuple syrien.

Une statistique publiée par l'ONU – 306 887 –, soit le nombre de civils tués entre le début du soulèvement en mars 2011 et la fin de mars 2021, nous a rappelé hier les sombres réalités de l'horreur du confit syrien. Bien évidemment, pour nous tous, c'est plus qu'une statistique qui donne à réfléchir. Ces personnes avaient des espoirs et des rêves ; elles avaient des loisirs ; et elles avaient des familles et de nombreux proches, comme nous venons de l'entendre. La dimension humaine de ce conflit doit nous choquer tous et toutes et nous pousser à redoubler d'efforts pour trouver une solution à la crise.

Les États-Unis appuient pleinement le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables et les efforts visant à garantir l'application du principe de responsabilité pour tous ces crimes.

Nous plaidons pour l'intensification des efforts visant à mettre en œuvre tous les aspects de la résolution 2254 (2015), notamment en réglant la question des personnes détenues arbitrairement et portées disparues. Chaque mois, les États-Unis expriment leur préoccupation concernant le sort des plus de 30 000 Syriens détenus arbitrairement ou portés disparus. Nous savons gré à l'Envoyé spécial, M. Pedersen, de mettre l'accent sur cette question. Nous prenons acte du décret adopté par le régime d'Al-Assad le 30 avril et nous renouvelons nos appels pour que davantage d'informations soient fournies sur cette annonce.

Néanmoins, pour être clair, à ce jour, le régime n'a libéré que quelques centaines de prisonniers, soit une fraction de ceux qui sont toujours détenus par le régime. Nous demandons instamment au régime d'Al-Assad d'appliquer pleinement et efficacement ce décret, en toute transparence, afin qu'un nombre beaucoup plus important de détenus puissent être libérés. Nous exhortons également le régime à travailler en coordination avec le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations non gouvernementales pour garantir le caractère humain et la transparence de ces efforts.

L'amnistie ne doit pas être utilisée pour justifier ou encourager les retours des réfugiés avant la mise en place de conditions réelles qui facilitent un retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés. La sûreté et la sécurité, notamment les préoccupations relatives à l'état de droit comme celles que nous constatons actuellement, restent un obstacle majeur à des retours potentiels, et je pense que cela explique les statistiques que nous a communiquées l'Envoyé spécial concernant le pourcentage de réfugiés qui veulent rentrer.

Nous appelons de nouveau à un cessez-le-feu national, qui est un autre aspect essentiel de la résolution 2254 (2015). Nous sommes également préoccupés par l'éventualité que la Türkiye décide de lancer une opération militaire du côté syrien de la frontière. Il ne faut poser aucun acte susceptible de déplacer les lignes de cessez-le-feu déjà établies.

Nous apprécions les efforts que déploie l'Envoyé spécial pour ce qui a trait à la Commission constitutionnelle. Nous savons que tout comme nous, il est déçu qu'après huit cycles de consultations et plus de deux ans, celles-ci n'ont abouti à aucun résultat concret. Il est clair que c'est le régime d'Al-Assad, qui continue de retarder toute occasion de mener un dialogue fructueux par son intransigeance, qui porte l'entière responsabilité de cette absence de progrès.

Il serait utile de dresser un bilan du processus à ce jour et de réfléchir à la meilleure façon de le faire avancer. Nous espérons que le neuvième cycle de pourparlers, qui se tiendra à Genève le mois prochain, permettra d'accomplir certains des progrès qui n'ont que trop tardé et que le peuple syrien mérite.

Enfin, les États-Unis se réjouissent de collaborer avec les autres membres du Conseil de sécurité dans les jours à venir pour renouveler et élargir le mandat du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie. Comme nous l'avons entendu, ce mécanisme permet d'acheminer une aide vitale. L'interruption de cette aide aurait des conséquences dévastatrices pour des millions de Syriens, et c'est pourquoi nous demandons instamment à tous les autres membres du Conseil d'appuyer et de renforcer cette planche de salut essentielle pour le peuple syrien.

Je termine en réaffirmant qu'un processus politique crédible et inclusif, conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015), est le seul moyen de mettre fin à cette crise humanitaire catastrophique.

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial, M. Pedersen, de son exposé et des efforts qu'il déploie pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et promouvoir le processus politique en Syrie.

Le groupe restreint de la Commission constitutionnelle syrienne a récemment tenu sa huitième session et a mené un dialogue de fond sur le texte d'un projet de constitution. Compte tenu de la nature extrêmement complexe et sensible du dossier syrien, le simple fait que ce groupe se soit réuni est une évolution encourageante. La Chine appuie fermement le processus politique contrôlé et dirigé par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015), et appelle toutes les parties syriennes à coopérer activement avec l'Envoyé spécial afin de faire des progrès substantiels en ce qui concerne le projet de constitution. La Commission constitutionnelle doit rester indépendante et libre de toute ingérence étrangère.

Le processus politique syrien ne peut avancer en l'absence d'un environnement propice. La Chine se félicite donc de l'annonce récente d'une amnistie par la Syrie, qui permettra de créer des conditions favorables à la réconciliation nationale.

Il est inconcevable que des progrès significatifs puissent être réalisés dans le cadre du processus politique alors que la Syrie continue de subir une invasion

étrangère et une occupation illégale. Le Représentant permanent de la République arabe syrienne a récemment envoyé des communications successives au Président du Conseil de sécurité dans lesquelles il condamne la violation par certains pays de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous exhortons ces pays à mettre immédiatement fin à toute activité de cette nature. Nous appelons également au retrait immédiat des troupes étrangères qui se trouvent dans le pays sans le consentement du Gouvernement syrien.

Le processus d'Astana a également tenu récemment son dix-huitième cycle de réunions. La Chine est favorable à la désescalade du conflit grâce à une coordination renforcée entre les pays concernés.

Le terrorisme doit être éliminé. La Chine est préoccupée par les attaques terroristes perpétrées dans le sud de Damas par Daech, qui a élargi la portée de ses opérations. La communauté internationale doit lutter résolument contre les forces terroristes en Syrie, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et dénoncer toutes les pratiques de deux poids, deux mesures.

La Syrie est un membre fondateur de la Ligue des États arabes et un membre important du monde arabe. La Chine se félicite du renforcement des échanges entre la Syrie et d'autres pays arabes dans les domaines diplomatique, économique et commercial. La Chine attend avec impatience la réintégration rapide de la Syrie dans la famille arabe, ce qui favorisera une action coordonnée pour promouvoir la paix dans la région et à un règlement rapide de la question syrienne.

Le mandat du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie arrive à expiration en juillet. La Chine espère que le Conseil de sécurité, dans le plein respect de la souveraineté de la Syrie et de l'appropriation du Gouvernement syrien, tiendra un débat de fond sur des questions telles que l'aide transfrontière, l'aide acheminée à travers les lignes de front, le relèvement rapide et les sanctions unilatérales, en vue de parvenir à un consensus, d'éliminer les obstacles à l'action humanitaire grâce à une action ciblée, et de trouver une solution réalisable en ce qui concerne les dispositions en vigueur après l'expiration de la résolution 2585 (2021).

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial, M. Pedersen, de son exposé instructif.

En 2015, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2254 (2015), qui entérine une feuille de route pour un processus de paix en Syrie et fixe un calendrier pour des pourparlers entre le Gouvernement et les membres de l'opposition, facilités par l'ONU. En 2022, après sept années d'intenses souffrances humaines et de déplacements, ainsi que de destruction d'infrastructures civiles critiques, nous n'avons toujours pas réalisé de réels progrès dans la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015).

La Commission constitutionnelle a déjà tenu huit sessions, et ses membres semblent incapables ou peu désireux de surmonter leurs divergences dans la plupart des domaines afin de parvenir à des résultats concrets. Pendant ce temps, le terrorisme demeure une menace très grave sur le terrain, qui a des retombées dans toute la région. Les besoins humanitaires sont au plus haut, et des millions de personnes dépendent de l'aide internationale pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. Il va sans dire que la situation des réfugiés et des déplacés se détériore également de jour en jour.

Lorsque l'autorisation des opérations humanitaires transfrontières expirera, le 10 juillet prochain, le Conseil devra une fois de plus prendre une décision très importante sur la question, qui aura une incidence manifeste sur la vie de millions de personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Brésil convient qu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas d'autre choix que de continuer à appuyer la fourniture d'une aide humanitaire internationale à toutes les personnes qui en ont besoin en Syrie, en utilisant toutes les modalités possibles. Il importe de souligner que l'assistance transfrontière n'est en aucun cas une solution à long terme, mais plutôt une mesure temporaire visant à répondre aux besoins humanitaires d'une partie de la population syrienne.

En ce qui concerne l'acheminement de l'aide humanitaire, nous constatons avec inquiétude que les sanctions continuent d'entamer la capacité de l'ONU et d'autres organismes humanitaires de mener leurs activités en Syrie. Le Brésil se joint à l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties concernées pour trouver des moyens de s'attaquer aux problèmes entravant l'action de divers intervenants humanitaires en Syrie pour ce qui est de l'accès à des services financiers fiables.

Les membres de la Commission constitutionnelle doivent comprendre une fois pour toutes la responsabilité et le rôle important qui sont les leurs s'agissant de garantir l'avenir de la Syrie. Dans la perspective de la neuvième

session de la Commission constitutionnelle, prévue pour la fin du mois de juillet, le Brésil appelle une nouvelle fois tous les membres à travailler dans un esprit de compromis et de responsabilité, et souligne l'importance de rechercher sincèrement des moyens d'aller de l'avant.

Au cours de notre précédente séance sur cette question, M. Pedersen avait indiqué que le décret d'amnistie du 3 avril dernier pouvait constituer une mesure de confiance entre les parties (voir S/PV.9022). Je remercie l'Envoyé spécial d'avoir fait le point sur cette question. Tout en continuant à suivre de près l'application du décret, le Brésil appelle toutes les parties à mettre fin aux actes de torture, aux mauvais traitements, aux disparitions forcées et à toutes les autres violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous appuyons sans réserve toutes les familles dans leur volonté de savoir ce que ce sont devenues les personnes portées disparues en Syrie, y compris les personnes enlevées, détenues arbitrairement ou victimes de disparition forcée. Les nouvelles récentes concernant l'échange de prisonniers dans le cadre du processus d'Astana sont à saluer. Le Brésil tient à remercier toutes les personnes ayant participé aux négociations qui ont abouti à cet accord, ainsi que toutes les personnes qui s'emploient à le mettre en œuvre.

Je réaffirme la position du Brésil, qui n'a pas changé depuis 2011 : seul un processus dirigé et contrôlé par les Syriens, sous l'égide de l'ONU, et mené dans le respect de la préservation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Syrie, permettra d'atténuer les souffrances incommensurables que ce conflit a engendrées. Une solution militaire reste impossible, et les sanctions unilatérales n'entraîneront que davantage de violence et d'instabilité dans la région. Toutes les parties concernées doivent faire preuve de la plus grande retenue et éviter toute nouvelle escalade. Elles doivent s'abstenir de porter préjudice aux civils et intensifier leurs efforts pour respecter le droit international humanitaire.

Je voudrais conclure mon intervention en remerciant une fois de plus l'Envoyé spécial Pedersen des efforts qu'il continue de déployer pour nous sortir de l'impasse actuelle concernant la concrétisation du processus politique prévu dans la résolution 2254 (2015). Nous le félicitons également des efforts qu'il déploie pour continuer à associer le Comité consultatif des femmes syriennes au processus de paix. Il ne peut y avoir d'accord politique durable si les voix des femmes ne sont pas entendues.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, de l'exposé très complet qu'il a présenté et de l'action inlassable qu'il mène.

Aujourd'hui, ma délégation axera son intervention sur trois questions : le processus politique, la sécurité, et les réfugiés et les personnes portées disparues.

En ce qui concerne le processus politique, nous prenons acte de la récente réunion tenue dans le cadre du processus d'Astana. Toutefois, nous regrettons que la huitième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle n'ait pas permis d'obtenir des avancées. Par conséquent, nous espérons que cette tendance s'inversera à la neuvième session, qui se tiendra à la fin du mois de juillet à Genève, conformément au mandat fixé. Nous exhortons une fois de plus les parties à participer de manière constructive aux discussions afin que celles-ci puissent progresser.

À cet égard, le Mexique réaffirme son appui sans faille aux efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen pour avancer vers une solution politique, et nous nous félicitons de ses consultations régulières avec la société civile. Comme d'autres l'ont déjà fait aujourd'hui, nous soulignons l'importance de faire participer les femmes à toutes les phases du processus politique syrien, si l'on veut réellement trouver une solution durable au conflit.

S'agissant de la question de la sécurité, nous sommes bien évidemment préoccupés par les déclarations concernant une nouvelle intervention militaire dans le nord de la Syrie, en particulier la tentative de la justifier en invoquant l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Cela serait totalement contraire au droit international, en particulier en ce qui concerne l'emploi de la force et la légitime défense, et si cela devait se produire, cela porterait atteinte à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie.

Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter une escalade des tensions qui pourrait entraîner de nouveaux déplacements de civils et exacerber une situation humanitaire déjà très grave. Il est temps de favoriser le dialogue et la coopération entre voisins, notamment pour coordonner les activités de lutte contre le terrorisme.

De même, nous sommes profondément préoccupés par la reprise des hostilités dans le nord-est de la Syrie, ainsi que par l'instabilité persistante dans le sud du pays. Dans ce contexte, nous condamnons la récente attaque commise contre l'aéroport international de Damas.

En ce qui concerne les réfugiés, nous saluons, bien sûr, les efforts déployés par les pays d'accueil. Malheureusement, les conditions ne sont pas encore réunies pour faciliter le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés. Nous recommandons de continuer à appuyer les organisations humanitaires et d'augmenter les fonds destinés à soutenir les communautés d'accueil.

Par ailleurs, nous prenons acte de la libération de certains détenus, mais compte tenu du grand nombre de cas, le nombre de détenus remis en liberté est très limité. Nous appelons les autorités syriennes à libérer toutes les personnes détenues arbitrairement, en commençant par les femmes, les enfants et les personnes âgées. Dans le même temps, il faut déterminer le sort des personnes portées disparues et faciliter l'accès des organisations humanitaires aux centres de détention. Nous attendons avec intérêt le rapport final du Secrétaire général sur cette question.

Il est important de progresser dans tous ces domaines si nous voulons créer un climat de confiance et un environnement propice au dialogue politique, et avancer vers la réconciliation et la reconstruction du tissu social syrien.

Avant de conclure, je voudrais réaffirmer qu'il est important pour ma délégation que le Conseil autorise à nouveau le transit par le point de passage de Bab el-Haoua dans les prochains jours afin de répondre aux besoins croissants de plus de 11 millions de Syriens pour lesquels il n'y a pas d'autre option.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration conjointe au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Kenya et le Ghana.

Nous remercions l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé et nous nous félicitons qu'il poursuive le dialogue avec les différentes parties prenantes en Syrie dans le cadre de ses efforts pour faciliter et encourager un règlement politique indispensable du conflit dans ce pays. Nous saluons également la participation des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Türkiye à la présente séance.

Comme cela a été souligné dans les exposés d'aujourd'hui, la situation en Syrie demeure préoccupante et requiert l'attention totale et constante de la communauté internationale. Nous devons continuer de donner au pays l'aide vitale dont il a besoin pour un règlement durable du conflit. Nous pensons qu'une solution politique est la voie la plus prometteuse vers la paix et la sécurité en Syrie. Cela exige l'établissement immédiat d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, ainsi qu'un dialogue inclusif et pluraliste sur la voie à suivre, qui tienne compte des intérêts des Syriens et aboutisse au rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire syrien.

Nous sommes préoccupés par la lenteur des travaux de la Commission constitutionnelle, qui n'a enregistré aucun résultat concret après l'examen de plusieurs propositions lors du dernier cycle de négociations. Bien que nous nous félicitions du dialogue entre les parties, nous appelons à des échanges plus constructifs sur la teneur de la constitution et à trouver des moyens d'accélérer la prise de mesures sur les points de blocage afin d'obtenir des résultats concrets pour le peuple syrien. Nous insistons sur le fait que ces questions doivent être prises en considération, en particulier lorsque la Commission constitutionnelle se réunira à nouveau le 25 juillet.

La nécessité de promouvoir un processus politique plus large est de plus en plus cruciale. Des mesures de confiance, notamment la libération de détenus et l'élucidation du sort des personnes portées disparues, contribueraient à renforcer ce processus. Il faut libérer davantage de détenus, en accordant une attention particulière aux personnes âgées, aux femmes et aux enfants. Il est essentiel que ces questions soient abordées le plus rapidement possible, sinon la paix restera hors de portée du peuple syrien.

L'amnistie accordée par le Gouvernement syrien est une étape importante vers la réconciliation, et nous pensons qu'elle peut contribuer aux mesures de confiance. Nous soulignons qu'il s'agit d'un domaine qui pourrait être mis à profit par l'approche progressive de l'Envoyé spécial pour amener, avec l'appui de la communauté internationale, les principales parties prenantes syriennes à faire des concessions en échange d'actions réciproques, ce qui est dans l'intérêt à long terme du pays. Nous attendons donc avec intérêt de recevoir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de cette approche.

Nous rappelons le rôle important des femmes dans la consolidation du climat politique en Syrie et nous nous félicitons de leur participation au processus de paix, en particulier dans le contexte des discussions avec le Comité consultatif des femmes syriennes.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité sont préoccupés par la présence de mercenaires de certains pays en Syrie, car elle menace la sécurité

régionale et internationale, et nous tenons à souligner que la Syrie ne doit pas être utilisée par d'autres États comme un terrain où régler leurs comptes. La situation dans le nord-ouest reste précaire, et les frappes aériennes et les activités terroristes se poursuivent dans le nord-est, notamment dans la province de Raqqa.

Nous sommes par ailleurs préoccupés par la situation dans le camp de Hol, où opèreraient des cellules terroristes florissantes, dont les activités continuent d'aggraver la situation en matière de sécurité et de mettre en danger des vies, notamment celles des femmes et des enfants. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité d'une action collective déterminée pour combattre les groupes inscrits sur la Liste du Conseil de sécurité, tels que Daech et Hay'at Tahrir el-Cham.

Nous appelons tous les acteurs étatiques et non étatiques en Syrie à faire preuve de la plus grande retenue. Nous appelons également les pays voisins à cesser toute action susceptible de créer davantage d'instabilité en Syrie. Ce qu'il faut maintenant, c'est une solution politique, la cessation des hostilités et le respect par tous les pays de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Syrie.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité encouragent les efforts déployés par les acteurs régionaux et internationaux pour parvenir à la stabilité politique en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015). Cette résolution demeure la feuille de route la plus importante pour parvenir à la solution politique tant désirée à la crise syrienne. Nous réaffirmons que les membres du Conseil doivent se montrer unis pour renouveler la résolution 2585 (2021), qui constituerait une étape critique pour accompagner la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015).

Tout en réaffirmant leur appui constant en faveur d'un règlement politique global et durable de la crise, en solidarité avec le peuple syrien dans sa quête de paix, les trois membres africains du Conseil de sécurité exhortent toutes les parties au conflit à cesser les hostilités et encouragent toutes les parties prenantes et les acteurs de la région à se montrer plus résolus à trouver des solutions durables au conflit dans le cadre du processus politique. Pour conclure, nous réaffirmons notre attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

M^me^ Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé et de ses mises à jour claires et instructives, que nous apprécions vivement. Je tiens également à remercier M. Omar Alshogre de sa présence parmi nous aujourd'hui. L'un des rôles de la société civile est de mettre en question l'ordre établi, une fonction importante même lorsqu'elle est inconfortable.

Comme nous l'a dit l'Envoyé spécial, la violence se poursuit dans toute la Syrie, en particulier dans le nord-ouest, et reste un sujet de grave préoccupation. Il est atroce que 72 civils, dont 12 enfants, aient été tués au cours des mois d'avril et de mai. Les attaques sans discrimination et les attaques directes contre des civils et des infrastructures civiles sont des violations du droit international humanitaire.

Nous appelons tous les acteurs à s'acquitter pleinement de leurs obligations juridiques internationales. Je renouvelle l'appel de l'Irlande en faveur d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale dans toute la Syrie afin de protéger les vies humaines et de contribuer à instaurer la confiance sur le plan politique. L'Irlande condamne l'attaque contre un bus civil à Raqqa le 20 juin, qui a tué 13 personnes, dont deux civils. Elle nous rappelle une nouvelle fois avec force la menace que représente le terrorisme et la nécessité de déployer des efforts constants et globaux pour le contrer.

Nous avons été très choqués par les images, publiées par *The Guardian* en avril, d'un massacre qui a eu lieu en 2013 dans le quartier de Tadamoun, à Damas. Ces images ont révélé la brutalité des agresseurs. Il est encore plus troublant de savoir que c'est de cette manière que les familles des victimes ont découvert le sort de leurs proches.

La publication de cette vidéo nous rappelle l'absolue nécessité de faire en sorte que les responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis en Syrie répondent de leurs actes. Elle souligne également l'importance pour le Gouvernement et les autres parties de partager les informations sur le sort des personnes portées disparues ou victimes de disparitions forcées. La rétention d'informations prolonge délibérément la souffrance des centaines de milliers de personnes qui recherchent leurs proches disparus au risque, souvent, d'être victimes d'arrestations, d'extorsion et d'abus.

Nous continuons d'appeler le Gouvernement syrien et les autres parties à libérer toutes les personnes détenues arbitrairement, notamment les enfants, les femmes et les personnes âgées, et à permettre à tous les observateurs indépendants d'accéder sans entrave aux lieux de détention. Nous prenons note du décret

d'amnistie pris par le Gouvernement syrien en avril et soulignons que toutes les libérations doivent être effectuées de manière transparente et vérifiable.

L'Irlande reste favorable au renvoi de la situation en Syrie à la Cour pénale internationale et, en l'absence d'un tel renvoi, elle appuie fermement les efforts déployés par l'ONU, notamment par le biais de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous pensons que l'on peut faire davantage pour aider les victimes et les personnes rescapées, ainsi que leurs familles, qui sont dans l'incertitude depuis trop longtemps.

La souffrance continue des enfants innocents en Syrie est un affront à toute l'humanité. Ceux qui ont pu survivre aux 11 dernières années de conflit se sont vus voler leur enfance, et il incombe au Conseil de sécurité de veiller à ce que la Syrie avance vers une paix durable et inclusive.

Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen, notamment par l'entremise de la Commission constitutionnelle et dans le cadre de son approche progressive, pour mettre en œuvre tous les aspects de la résolution 2254 (2015).

Il est impératif que les conséquences disproportionnées du conflit syrien sur les femmes restent au centre des préoccupations. Il faut donner aux femmes syriennes, de toutes les couches sociales, les moyens de participer pleinement et sur un pied d'égalité avec les hommes au processus politique, notamment mais non exclusivement par l'entremise du Comité consultatif des femmes syriennes. À cet égard, l'Irlande aimerait recevoir des informations actualisées sur les échanges de l'Envoyé spécial avec le Comité consultatif. L'Irlande et l'Union européenne restent déterminées à faire en sorte que la situation en Syrie reste une priorité internationale. Nous assurons les membres du Conseil que nous n'avons pas oublié la Syrie.

M^me^ Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial Pedersen et M. Omar Alshogre de leurs exposés.

Nous apprécions à leur juste valeur les mises à jour fournies par l'Envoyé spécial, notamment sur la dernière session de la Commission constitutionnelle syrienne. C'est un point positif que les délégations aient pu discuter des modifications au texte qui ont été proposées et se mettre d'accord sur des points communs. Toutefois, nous partageons l'opinion de l'Envoyé spécial selon laquelle la Commission constitutionnelle doit faire preuve de plus de célérité dans ses travaux, et que toutes les parties doivent redoubler d'efforts pour obtenir des résultats concrets. Nous nous félicitons du nouveau cycle de négociations, qui se tiendra en juillet.

La Norvège continue d'exhorter les membres de la Commission à apporter leurs contributions de manière constructive et dans un esprit de compromis. Nous notons que le Comité consultatif des femmes syriennes s'est également réuni récemment à Genève. Ses contributions au processus sont importantes. C'est avec plaisir que la Norvège soutient ses travaux et continuera de plaider pour la participation pleine, égale et réelle des femmes au processus politique.

Je voudrais maintenant aborder le décret d'amnistie annoncé par les autorités syriennes. La question des détenus et des personnes disparues en Syrie est un sujet qui nous préoccupe vivement. Nous suivons de près la mise en œuvre de ce décret, et nous demandons aux autorités syriennes de fournir plus d'informations sur la portée de l'amnistie et sur les systèmes qui seront mis en place pour vérifier, systématiser et garantir la transparence.

Nous sommes préoccupés par les escalades dont nous avons été témoins dans les régions du nord de la Syrie. De telles escalades de violence ne font qu'exacerber les souffrances de la population. Nous exhortons tous les acteurs à contribuer à la désescalade et à faire respecter le droit international.

Je voudrais conclure en paraphrasant le Secrétaire général, qui a récemment souligné de nouveau que la seule façon de mettre fin à la tragédie humanitaire en Syrie est un cessez-le-feu véritablement national et une solution politique qui permette au peuple syrien de décider de son avenir. Nous exhortons les parties syriennes et les pays impliqués en Syrie à avancer vers une solution politique inclusive ; une solution qui profitera avant tout au peuple syrien, ainsi qu'aux pays voisins et à la communauté internationale dans l'ensemble.

M. Benaabou (France) : Je remercie Geir Pedersen et Omar Alshogre pour leurs interventions.

Le régime de Damas continue à opprimer les Syriens alors que la guerre se poursuit. Les preuves rassemblées sur le massacre de Tadamoun, perpétré

en avril 2013, ne laissent aucun doute sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis de façon répétée et organisée par le régime syrien.

S'agissant du décret d'amnistie décidé de façon unilatérale par le régime, nous notons qu'aucune vérification n'a encore été possible à ce jour par les Nations Unies : aucun chiffre, ni liste n'a été partagé. Dans ces conditions, cette amnistie n'a aucune réalité et ne constitue en rien un premier pas. Et je rappelle que 120 000 personnes demeurent recensées comme détenues dans les geôles du régime. Ce dernier a, par ailleurs, adopté une nouvelle loi sur la cybercriminalité qui lui permet de procéder à nouvelles arrestations arbitraires.

En outre, je souhaite rappeler que le recours systématique du régime aux violences sexuelles et fondées sur le genre dans les lieux de détention, y compris à l'encontre de réfugiés de retour en Syrie, a été documenté par les Nations Unies et la société civile. L'ensemble de ces faits montre qu'il est vain de croire que la normalisation avec le régime pourrait créer de la stabilité en Syrie ou dans la région.

J'ajoute que les annonces sur une éventuelle opération militaire turque dans le Nord de la Syrie sont préoccupantes. Rien ne doit être fait qui aggrave la crise que connaît ce pays et qui menacerait la stabilité de la région ainsi que les efforts de la Coalition internationale dans la lutte contre Daech.

Aucune paix durable ne sera possible sans un processus politique solide. Les dernières réunions de la Commission constitutionnelle n'ont permis aucune avancée tangible. Le régime souhaiterait désormais que les réunions ne se tiennent plus à Genève alors que le lieu des réunions est agréé par les Syriens, tous les Syriens, opposition comprise, et qu'il figure dans les termes de référence de la Commission constitutionnelle. Nous ne pouvons que dénoncer cette nouvelle tactique d'obstruction. C'est une manœuvre grossière pour transformer la Commission constitutionnelle en coquille vide. Nous exhortons les parties et leurs alliés à tout mettre en œuvre pour avancer de bonne foi et permettre de débuter véritablement les travaux de négociation et de rédaction.

Comme chaque mois, nous le redisons, sans solution politique, solidement enclenchée et vérifiable sur la base de la résolution 2254 (2015), les positions françaises comme européennes demeureront inchangées sur la levée des sanctions, la reconstruction et la normalisation.

Comme les membres du Conseil le savent, la France continuera son combat sans relâche contre l'impunité en Syrie. Les responsables, notamment de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, doivent répondre de leurs actes. C'est indispensable pour construire une paix durable.

Enfin, la position de la France est claire : alors que les besoins humanitaires n'ont jamais été aussi importants, un renouvellement du mécanisme transfrontalier pour 12 mois au minimum est fondamental, comme le demandent le Secrétaire général, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. J'appelle l'ensemble des membres du Conseil à faire preuve d'unité et de responsabilité sur ce sujet.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier l'Envoyé spécial de son exposé.

Nous notons qu'au cours de leur dernière session, les membres de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle ont débattu des quatre principes constitutionnels proposés : les mesures coercitives unilatérales, les institutions de l'État, la suprématie de la constitution et la justice transitionnelle. Même si les parties ne sont pas parvenues à se mettre d'accord, nous devons examiner les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu de véritables progrès au cours des deux dernières années.

Les facteurs externes se sont avérés préjudiciables au processus politique d'une manière générale. Le niveau de mobilisation à ce jour n'a pas permis de combler le déficit de confiance entre les acteurs concernés. Nous réaffirmons une fois de plus qu'il appartient aux Syriens de déterminer et de décider ce qui est le mieux pour la Syrie et leur propre avenir. Le résultat positif de la dernière session est que toutes les parties ont accepté de se réunir à nouveau pendant la dernière semaine de juillet. Nous espérons que lors de cette réunion, les trois parties mèneront un dialogue constructif et résolu, dans un esprit de compromis.

L'Envoyé spécial fait des efforts pour discuter avec toutes les parties et faciliter le processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous pensons que ses efforts, en particulier son approche progressive, doivent être soutenus. Pour que cette approche soit couronnée de succès, il faudra apporter une aide tangible aux Syriens en assouplissant les mesures qui ont une incidence sur leur vie quotidienne. Nous devons éviter de subordonner l'aide humanitaire

et l'aide au développement à la progression du processus politique global. Il est également urgent d'intensifier l'aide et de veiller à ce que les organismes humanitaires reçoivent les fonds nécessaires pour exécuter intégralement leurs plans.

L'Inde a toujours appelé à appuyer les efforts régionaux visant à trouver une solution à long terme au conflit. Nous nous félicitons de la normalisation progressive des relations entre la Syrie et ses voisins arabes. Tout acte susceptible de compromettre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie aura des répercussions négatives sur le volet politique. À cet égard, l'annonce récente de la conduite d'opérations militaires est très inquiétante.

Sur le plan de la sécurité, nous restons préoccupés par la situation générale en Syrie. Comme le Secrétaire général le souligne dans le dernier rapport qu'il doit soumettre tous les 60 jours (S/2022/492), et l'Envoyé spécial l'a rappelé, les violences – frappes aériennes, tirs d'artillerie croisés et affrontements – se sont poursuivies dans le nord-ouest de la Syrie. Il est urgent d'entreprendre des démarches sérieuses pour instaurer un cessez-le-feu global à l'échelle nationale en Syrie. Nous sommes convaincus que le retrait de toutes les forces étrangères est essentiel à la réalisation de cet objectif.

L'Inde a en outre rappelé à maintes reprises la menace imminente que représente la résurgence des groupes terroristes en Syrie. Les groupes terroristes inscrits sur les listes de l'ONU, tels que Daech et Hay'at Tahrir el-Cham, continuent de gagner en puissance non seulement en Syrie, mais aussi en Iraq. Nous réaffirmons que la lutte mondiale contre le terrorisme ne peut ni ne doit être compromise au nom d'intérêts politiques étroits. La crédibilité de la lutte collective que mène la communauté internationale contre le terrorisme ne peut être renforcée qu'en garantissant l'application du principe de responsabilité pour les actes commis par les terroristes et les groupes terroristes.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l'Inde est attachée à apporter à la Syrie une aide au développement et un appui au renforcement des ressources humaines. Notre soutien au peuple syrien dans sa quête d'une paix et d'une stabilité durables demeure résolu et inébranlable.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de son exposé détaillé. Nous sommes d'accord avec lui pour dire que le fait de parvenir à un consensus sur le renouvellement du mécanisme transfrontière enverrait un signal positif au peuple syrien.

Nous saisissons cette occasion pour saluer la nomination de M^me^ Najat Rochdi au poste d'Envoyée spéciale adjointe pour la Syrie. Nous tenons également à remercier M^me^ Khawla Matar de ses efforts inlassables et de son dévouement en faveur de la paix et de la sécurité. Dans le contexte de la présente séance, et malgré ce que nous avons entendu aujourd'hui, nous réaffirmons que toutes nos initiatives ont pour but de soulager les souffrances du peuple syrien frère.

Une constitution définit fondamentalement les relations entre une nation et son peuple et constitue la principale référence pour la législation. Elle préserve aussi l'unité de l'État, garantit les droits de ses citoyens et promeut leur langue, leur culture et leurs aspirations. Dans le cas de la Syrie, la résolution 2254 (2015) a déterminé que le processus constitutionnel était l'un des principaux piliers pour trouver une solution politique à la crise. La Commission constitutionnelle représente dès lors la seule instance à même de faciliter un dialogue constructif, dirigé et contrôlé par les Syriens, sans ingérence ni injonction étrangère, et de promouvoir le processus politique.

En dépit de désaccords importants sur certains des textes qu'elle a examinés à sa huitième session, la Commission constitutionnelle a pris des mesures encourageantes pour trouver un terrain d'entente sur plusieurs autres textes. Aussi, nous soulignons qu'il importe de se concentrer sur les points de convergence afin d'instaurer un climat de confiance entre toutes les parties et de surmonter les divergences de vues. À cet égard, mon pays se félicite de l'accord conclu pour tenir la neuvième session le 25 juillet.

Dans le cadre des efforts de renforcement de la confiance entre les parties, nous nous félicitons de la récente décision du Président syrien d'accorder une amnistie générale pour les crimes terroristes non mortels, qui a conduit à la libération de centaines de détenus. Nous encourageons toutes les parties à continuer de prendre de telles mesures au cours de la période à venir. Nous souscrivons en outre à l'analyse de l'Envoyé spécial selon laquelle l'amnistie générale peut constituer une étape positive. Nous estimons que cette démarche est nécessaire et pourrait être mise à profit pour favoriser une paix durable et trouver une solution définitive à la crise syrienne.

S'agissant de la forte escalade des hostilités dans le nord de la Syrie, notamment dans les régions de Tell Rifaat, de Manbej, d'Aïn Issa et de Tell Tamr, mon pays réaffirme son rejet de toute ingérence étrangère, y compris les actes d'agression perpétrés dans le nord de la Syrie, dans le but de préserver l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Les Émirats arabes unis rejettent aussi catégoriquement toute tentative de modifier la démographie de la Syrie, car cela mettrait en péril la sécurité et la stabilité du pays et de l'ensemble de la région et compromettrait l'avenir du processus politique.

Afin de parvenir à une solution politique globale, nous devons surmonter tous les obstacles en matière de sécurité, en remédiant avant tout aux causes de l'insécurité. L'organisation terroriste Daech continue de lancer des attaques à Deïr el-Zor, à Hassaké, dans l'est de Homs et à Hama, en plus des récentes attaques menées à Raqqa qui ont fait de nombreuses victimes. À cet égard, les Émirats arabes unis sont profondément préoccupés par les tentatives de cette organisation d'étendre ses activités et de se rapprocher de Damas, ce qui aurait des répercussions sur les civils et sur la sécurité et la stabilité de la Syrie.

Pour terminer, il nous tarde que le peuple syrien frère surmonte toutes les difficultés actuelles et parvienne à instaurer la paix tant attendue, tout en créant un environnement plus stable et plus prometteur pour la jeune génération syrienne.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial et M. Alshogre de leurs exposés percutants d'aujourd'hui.

Bachar Al-Assad affirme faussement que la situation en Syrie s'améliore. Il espère que nous allons nous lasser de ce conflit et qu'il pourra en profiter pour encourager la normalisation. Nous devons être vigilants à cet égard. Les 12 années de souffrance et de terreur que le peuple syrien a endurées ne doivent pas être oubliées. Les Syriens méritent que justice soit rendue, que le principe de responsabilité soit appliqué et que se dessine l'espoir d'un avenir fondé sur les réformes politiques prévues par la résolution 2254 (2015).

Il n'est pas seulement question des crimes commis par le passé. Les terribles conditions de vie en Syrie continuent de se détériorer, comme l'indique le dernier rapport en date du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (A/HRC/50/68). Comme nous l'avons entendu, plus de 300 000 civils sont morts en conséquence directe du conflit. C'est un bilan dévastateur de vies innocentes perdues. Nous n'avons vu aucune preuve que le régime soit capable ou désireux de respecter les droits humains ou de gouverner dans l'intérêt de tous les Syriens.

Le Royaume-Uni continue par conséquent de s'opposer fermement aux efforts déployés pour dialoguer avec le régime d'Al-Assad en l'absence d'un changement de comportement. Nous ne devons accepter aucun glissement vers la normalisation en l'absence de réformes véritables et vérifiables, de cessation des attaques contre les civils, de réponses pour les familles et, en fin de compte, d'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves commis en Syrie. Dans ce cadre, nous demandons instamment que les motivations du régime qui ont présidé à sa récente déclaration d'amnistie soient évaluées avec lucidité. Nous exhortons également à continuer de se concentrer sur les plus de 100 000 personnes qui sont toujours détenues de manière arbitraire.

Une normalisation précipitée risquerait de fragiliser l'influence collective que peut exercer la communauté internationale et de prolonger la crise et les souffrances de millions de Syriens. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, une solution politique est le seul moyen de mettre fin au conflit. Compte tenu de l'intransigeance constante du régime, cette solution ne sera possible que grâce à des efforts internationaux concertés et à la pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). L'Envoyé spécial Pedersen garde donc tout notre appui, et nous restons déterminés à collaborer avec lui dans ses efforts visant à ramener la paix en Syrie, notamment par l'intermédiaire d'une initiative étape par étape facilitée par l'ONU.

Enfin, il est utile d'entendre de l'Envoyé spécial, comme nous l'avons entendu du Secrétaire général la semaine dernière, que le renouvellement du mandat relatif à l'aide humanitaire transfrontière est essentiel. Nous espérons que tous les membres du Conseil en débattront de manière responsable dans les jours qui viennent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé et de ses efforts inlassables pour mettre fin au conflit en Syrie et instaurer une paix durable dans ce pays, ravagé par la guerre, plongé dans la misère et sans perspective claire de paix en vue.

Nous avons entendu la douleur et la colère dans la voix de M. Alshogre, dans ses mots et dans les témoignages d'habitants de toute la Syrie, les voix de ceux qui sont pris au piège dans un cauchemar sans fin en vue, de

ceux qui se sentent perdus parce qu'ils sont perdus, de ceux qui se sentent impuissants parce qu'ils sont impuissants, et de ceux qui cherchent de l'aide parce qu'ils ont besoin d'aide, de toute l'aide qu'ils peuvent trouver après les 11 années écoulées, qui ont infligé une dévastation et des pertes presque inimaginables au peuple syrien.

Nous avons vu à travers ses mots, dont certains ne sont pas souvent utilisés dans cette salle, la vraie image d'un pays en détresse et d'une population qui vit dans l'angoisse. Alors que cette situation dramatique ne laisse que peu de place, sinon la moindre, à l'espoir, il n'est rien de plus normal que cette situation humanitaire effroyable soit la préoccupation centrale de notre travail ici, dans cette salle. Par conséquent, le renouvellement du mandat pour les opérations transfrontières le mois prochain est de la plus haute importance pour préserver ce qui est une bouée de sauvetage pour des millions de Syriens, comme le Secrétaire général l'a récemment dit au Conseil, et après lui, aujourd'hui, le Représentant spécial du Secrétaire général.

La dernière amnistie en date ne doit pas permettre au régime de retenir sa population en otage, cherchant à contourner la résolution 2254 (2015) dans le but d'obtenir l'acceptation internationale et d'arracher des concessions à la communauté internationale tout en maintenant le statu quo. Cela ne porte la marque d'une action transparente visant à améliorer la confiance. Nous ne savons toujours pas qui a été libéré et où ni comment tant d'autres Syriens innocents sont maintenus en captivité, et nous ne savons pas combien ont été tués. Ce que nous savons, en revanche, c'est l'angoisse de milliers de familles syriennes qui cherchent à retrouver leurs proches depuis près d'une décennie, la plupart en vain.

La Commission constitutionnelle est le signe le plus tangible de progrès pour la transition politique en Syrie, mais elle s'est réunie huit fois sans produire aucun résultat. Malgré l'action louable du Représentant spécial du Secrétaire général Pedersen, la Commission constitutionnelle reste décevante. Elle ne doit pas tourner en ridicule les aspirations syriennes. On ne devrait laisser personne saper tous les efforts déployés pour faire avancer la transition politique.

Nous savons qu'une véritable transition politique est indispensable, conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, pour qu'il y ait un espoir réel et digne de ce nom d'éviter une nouvelle catastrophe en Syrie. Nous appelons toutes les parties concernées à faire preuve de bonne volonté et d'un vrai engagement, notamment en fixant un calendrier clair, assorti de réalisations claires, pour que nous puissions avoir la moindre foi dans le processus. Nous sommes aussi en faveur de la participation égale, pleine et véritable des femmes au processus. Autrement, nous risquons de trahir plus avant la confiance du peuple syrien.

Pour terminer, je souligne que l'Albanie ne voit pas d'autre possibilité que la pleine application du principe de responsabilité pour les crimes commis par toutes les parties impliquées, si l'on veut que la Syrie s'éloigne un jour du bord du gouffre et redevienne un pays prospère, important et pacifique. Aucun avenir durable ne peut être bâti sur l'impunité. Aucune paix durable ne peut avoir des crimes pour fondement. Nous ne devrions pas souscrire à la politique de l'effacement en Syrie. La justice transitionnelle doit donc être au cœur des efforts visant à progresser sur la voie d'une transition politique authentique qui aboutisse à une Syrie libre et démocratique, une Syrie pour tous et non pour quelques-uns.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

J'appelle une fois de plus l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement syrien a accompli des progrès notables ces derniers mois, ce qui est sans précédent et prouve son attachement à appuyer la réconciliation nationale et les règlements locaux. Cette approche constante se révèle efficace pour permettre aux Syriens de retrouver une vie normale et pour mettre à profit leur potentiel et leur énergie pour bâtir l'avenir de la Syrie, parvenir à la stabilité et obtenir des progrès.

J'ai informé le Conseil du décret d'amnistie pris par le Président de la République le 30 avril ; il est exceptionnel du point de vue juridique, social et politique. Ce décret a profité à un grand nombre de détenus et de personnes recherchées par la justice dans le pays et en dehors, et son application se poursuit.

Les missions diplomatiques de l'étranger ont ouvert leurs portes pour recevoir les candidatures et demandes de Syriens souhaitant bénéficier du décret et

reçu une aide pour régulariser leur statut. Le Ministère des affaires étrangères reçoit beaucoup de demandes de ce genre tous les jours et les transmet aux autorités compétentes pour qu'elles y répondent dans les meilleurs délais.

Les institutions publiques syriennes poursuivent leurs efforts pour consolider l'architecture juridique et législative et élaborer des lois conformes aux prescriptions pertinentes. Ces derniers mois, plusieurs décrets importants ont été publiés, et plusieurs lois, promulguées, afin de réglementer des questions essentielles, y compris la possession d'armes et de munitions et la lutte contre leur trafic, la modification du Code pénal, l'abolition des peines d'emprisonnement à vie et de l'incarcération temporaire soumises au régime des travaux forcés, ainsi que la qualification de la torture en infraction pénale et l'imposition de peines dissuasives pour ceux qui s'y livrent.

La quatrième conférence internationale sur le retour des réfugiés syriens a eu lieu à Damas, attestant sans équivoque la volonté forte du Gouvernement syrien de continuer à lever tous les obstacles au retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés dans leurs lieux d'origine et leurs foyers.

Je tiens à dire devant le Conseil que les États qui empêchent les réfugiés syriens de regagner leur patrie doivent cesser cette pratique et s'abstenir de créer le moindre obstacle qui les empêche de revenir librement et dans la dignité. Cela requiert d'abord et avant tout la levée des mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie, qui tuent les Syriens et sont totalement injustifiables.

La huitième réunion organisée sur la Syrie dans le cadre du processus d'Astana s'est tenue dans la ville de Nour-Soultan. Dans la déclaration finale, les participants ont réaffirmé leur profond attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, et insisté une fois de plus sur la nécessité de poursuivre la lutte contre le terrorisme et notamment contre Daech et le Front el-Nosra, ainsi que les personnes et entités qui leur sont affiliées, y compris celles qui constituent une menace pour les civils tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de désescalade de la province d'Edleb.

Les participants y ont aussi rejeté toutes les tentatives d'imposer des changements sur le terrain, y compris les prétendues initiatives d'autonomie et les visées séparatistes dans le nord-est de la Syrie. Ils ont également condamné les agissements de certains États qui apportent leur soutien à des éléments terroristes et des milices séparatistes. Ils ont en outre condamné les attaques militaires qu'Israël continue de mener en Syrie, lesquelles mettent à mal la sécurité et la stabilité dans la région, et demandé de les faire cesser. Ils ont par ailleurs dénoncé toutes les mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien et réaffirmé leur opposition à la saisie, en toute illégalité, de recettes pétrolières censées revenir à la Syrie.

Toujours dans cette déclaration, les participants se sont félicités de la libération simultanée d'un certain nombre de personnes enlevées et de détenus, qui a eu lieu le 13 juin dans le cadre du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles.

La Syrie remercie de nouveau les garants russes et iraniens pour leurs efforts à cet égard et condamne les pratiques du régime turc, qui est revenu sur ses engagements et obligations au titre des accords d'Astana et de Sotchi.

À cet égard, la Syrie dénonce et condamne de nouveau les déclarations du régime turc concernant la création d'une prétendue zone sûre dans le nord de la Syrie, ses déclarations belliqueuses et ses politiques agressives persistantes basées sur le meurtre, les déplacements forcés, les changements démographiques et le nettoyage ethnique, sous de faux prétextes qui en fait ne servent que ses intérêts politiques nationaux pour couvrir ses crises qui se multiplient et les exporter à l'étranger, créant ainsi une menace pour la paix et la sécurité de la région.

Ma délégation a suivi l'exposé de l'Envoyé spécial, M. Geir Pedersen. Mon pays a suivi de près la huitième session de la Commission constitutionnelle, et attend avec intérêt la convocation de la neuvième session une fois que l'Envoyé spécial aura réglé les problèmes logistiques évoqués par certaines parties.

Il est regrettable qu'une partie désignée par la Türkiye et qui prétend représenter les Syriens s'obstine à bloquer toute avancée dans le cadre des travaux de la Commission. Elle promeut des idées contraires à la volonté et aux aspirations du peuple syrien ainsi qu'à sa vision d'un avenir meilleur où règnent la paix, la stabilité et la prospérité. Comment un Syrien peut-il justifier le maintien de mesure coercitives unilatérales que tous les Syriens subissent au quotidien ? Cette personne appelle également à mettre en place d'autres mesures coercitives

unilatérales. Comment un Syrien peut-il appeler publiquement à des ingérences militaires étrangères dans les affaires intérieures de son pays ?

Mon pays est attaché à un règlement politique, sur la base d'un dialogue national syrien et d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, sans aucune ingérence étrangère. À cet égard, il souligne la nécessité de respecter pleinement le mandat et les règles de fonctionnement de la Commission constitutionnelle. Dans le même temps, mon pays rejette toute ingérence étrangère dans ses travaux et l'imposition de résultats prédéterminés et de délais artificiels.

La Syrie regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas condamné l'agression israélienne contre l'aéroport international de Damas et dénonce le fait que certains États se soient opposés à ce que le Conseil de sécurité condamne cette agression en invoquant des prétextes qui reflètent clairement un parti pris flagrant en faveur d'Israël.

La Syrie souligne qu'il faut contraindre Israël à mettre fin à ses violations hystériques et récurrentes des territoires syriens, qui sont tout naturellement liées aux crimes commis par des organisations terroristes ainsi qu'à la présence illégale de troupes américaines et turques sur le territoire de mon pays, dans le but de perpétuer le chaos et le terrorisme dans la région et d'obstruer toute perspective d'une solution politique dont seuls les Syriens décideront, sans intervention étrangère flagrante. L'incapacité du Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités donne aux États Membres de l'ONU l'impression qu'ils ne peuvent pas compter sur la légitimité internationale. Ils doivent plutôt compter sur eux-mêmes pour rétablir leurs droits.

Pour terminer, je tiens à souligner que la République arabe syrienne est un pays souverain qui est fier de son identité nationale et arabe et qui prend ses propres décisions en fonction de ses intérêts nationaux, tout en s'acquittant de ses devoirs constitutionnels et en prenant soin de tous les Syriens. Mon pays n'épargne aucun effort pour établir des relations amicales et une coopération constructive avec tous les pays, tout en défendant les principes de souveraineté, d'indépendance et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. Nous condamnons le recours à la menace ou à l'emploi de la force, conformément aux priorités de la politique étrangère syrienne, qui vise à rétablir la sécurité et la stabilité et à garantir une prospérité et un développement durables à tous les Syriens, sans exception ni exclusion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, il n'existe pas de solution militaire à la crise syrienne. Le règlement de la crise doit être pacifique et conforme aux principes du droit international. La fin de l'occupation et le plein rétablissement de la souveraineté de la Syrie sont essentiels à la réalisation de cet objectif. La violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie est perpétuée par l'occupation de certaines parties du pays, l'agression israélienne et les attaques terroristes. Nous rejetons une fois de plus les activités séparatistes et les velléités d'autonomie illégitimes en Syrie et nous condamnons tout effort à l'appui de ces mesures illégales.

Au niveau politique, nous soulignons la contribution capitale de la Commission constitutionnelle au processus politique concernant la crise syrienne et nous saluons les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour faciliter la convocation de sa huitième session. Notre délégation était présente à Genève, et a collaboré activement avec toutes les parties afin de faire avancer le processus. Nous saluons l'annonce de la tenue de la neuvième session du 25 au 29 juillet.

Nous réaffirmons notre position constante, à savoir que la Commission doit se conformer strictement à son mandat et à ses règles de fonctionnement, sans ingérence extérieure, pressions, délais artificiels ni aucune autre condition similaire. Par ailleurs, la participation de l'ONU doit se limiter à faciliter ce processus. En fin de compte, celui-ci doit être véritablement dirigé et contrôlé par les Syriens.

Dans leur déclaration conjointe publiée ce mois-ci, les garants du processus d'Astana ont réaffirmé leur volonté de faire avancer un processus politique viable et durable conduit et pris en main par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015). L'Iran continuera d'apporter une contribution sérieuse aux efforts visant à libérer les détenus, et il appelle à cet égard toutes les parties à contribuer à la réalisation de ce noble objectif humanitaire. La récente déclaration d'amnistie générale publiée par le Président syrien apporte une précieuse contribution aux efforts en faveur de l'instauration de la paix en Syrie.

Au vu de la situation catastrophique en Syrie, la fourniture d'une aide humanitaire est essentielle, et les circonstances politiques ne doivent pas empêcher l'aide humanitaire de parvenir aux populations dans le besoin. Cela doit cependant se faire dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de la Syrie. Nous appuyons la pleine coopération du Gouvernement syrien avec l'ONU et les diverses organisations humanitaires qui participent aux activités d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front en Syrie.

Nous appuyons également la fourniture de l'aide en Syrie à travers les frontières, pourvu que le mécanisme pertinent soit renouvelé de manière équilibrée et en tenant compte des préoccupations légitimes du Gouvernement syrien. À cet égard, la mise en œuvre de projets de relèvement rapide est une grande priorité, compte tenu de la nécessité de fournir des services essentiels aux personnes dans le besoin. En outre, les sanctions unilatérales illégales ne doivent avoir aucun effet sur la mise en œuvre des projets de relèvement rapide.

Nous condamnons fermement les violations répétées par Israël de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, notamment les récentes attaques terroristes contre des civils et des infrastructures civiles, en particulier les attaques qui ont visé l'aéroport international de Damas le 10 juin, provoquant l'annulation de tous les vols, y compris les vols humanitaires. Le Conseil de sécurité doit condamner sans équivoque l'agression et les attaques terroristes d'Israël contre la Syrie. Nous reconnaissons le droit de légitime défense de la Syrie en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Sinirlioğlu (Türkiye) (*parle en anglais*) : Après 12 longues et douloureuses années, la guerre en Syrie continue de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Il est plus urgent et plus important que jamais de remédier à la situation tragique en Syrie dans toutes ses dimensions. Un règlement politique durable doit rester notre objectif primordial. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Pedersen, peut compter sur notre plein appui pour atteindre cet objectif.

Le processus politique découlant de la résolution 2254 (2015) et le processus d'Astana sont au cœur de nos efforts visant à instaurer une stabilité et une paix durables en Syrie. Malheureusement, la huitième session de la Commission constitutionnelle, qui s'est tenue ce mois-ci, n'a pas abouti à des progrès concrets, une fois de plus. Nous appelons le régime à mettre fin à ses manœuvres dilatoires et à faire finalement preuve d'un intérêt sérieux et sincère à la prochaine session en juillet.

Depuis le début, la Türkiye encourage l'opposition syrienne légitime à contribuer activement au succès de ce processus. Nous nous félicitions de l'attitude constructive que continue d'adopter l'opposition malgré toutes sortes d'obstacles et de provocations. Pour que les efforts déployés dans le cadre du processus politique portent leurs fruits, il est également essentiel que le cessez-le-feu et le calme sur le terrain soient préservés, notamment à Edleb, où les violations du cessez-le-feu par le régime, qui s'en prend aux civils, se poursuivent sans relâche.

Depuis le début de l'année 2020, l'organisation terroriste Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple a commis au moins 1 750 attaques terroristes contre des civils syriens. Ces attaques ont eu lieu dans un contexte où cette organisation terroriste prépare aussi, illégalement, de prétendues élections et des contrats sociaux sur le terrain. Ces initiatives, menées par une structure autonome illégitime autoproclamée, confirment une fois de plus le caractère séparatiste de cette organisation. Contre toute logique, certains États Membres s'entêtent à considérer le Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple comme un partenaire fiable dans la lutte contre le terrorisme. La vraie lutte contre Daech ne peut être menée qu'avec des acteurs légitimes.

Comme nous ne cessons de le dire depuis maintenant des années, la Türkiye est déterminée à combattre toutes les organisations terroristes qui menacent sa sécurité, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous n'hésiterons pas à continuer de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire face à toutes les menaces qui pèsent sur nos intérêts de sécurité vitaux. Personne ne devrait s'attendre à ce que nous restions indifférents face à une menace terroriste croissante émanant de la Syrie. Nous ne resterons pas les bras croisés devant les attaques de l'organisation terroriste Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple qui visent non seulement les civils syriens, mais aussi les forces de sécurité et les civils turcs à l'intérieur de nos frontières. La détermination de la Türkiye à cet égard est également une garantie de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Faciliter le retour des réfugiés doit faire partie intégrante de l'ensemble des efforts déployés dans le cadre du processus politique. Tout en répondant à leurs besoins, nous devons également nous employer à créer les conditions propices à leur retour librement consenti, dans la dignité et la sécurité. La Türkiye a facilité le retour librement consenti et en toute sécurité de plus de 500 000 Syriens dans les zones stabilisées. Des efforts sont en cours pour renforcer la coopération avec d'autres pays voisins et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

La Türkiye vient en aide à des millions de Syriens à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. L'action humanitaire que nous menons pour garantir le bien-être du courageux et résilient peuple syrien a été reconnue par l'ensemble de la communauté internationale. Par ailleurs, la Türkiye est fière d'appuyer l'ONU et la communauté humanitaire internationale dans la fourniture d'une aide humanitaire transfrontière vitale à 4,1 millions de personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie. Dans ce contexte, nous lançons de nouveau un appel pressant en faveur de la prorogation du mandat du mécanisme d'aide humanitaire transfrontière des Nations Unies. Comme l'a souligné le Secrétaire général Guterres, la poursuite de cette opération d'aide transfrontière, la plus surveillée et la plus transparente au monde, est un impératif moral et humanitaire.

Je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant notre ferme détermination à remédier à la situation critique du peuple syrien et à contribuer activement à un règlement politique qui répondra à ses aspirations légitimes.

Quant à l'orateur qui m'a précédé, je ne lui ferai pas l'honneur de lui répondre. Comme je l'ai déclaré à maintes reprises, je ne le considère pas comme un représentant légitime du peuple syrien.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 17 h 25.